



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

Berger Levrault

ID : 028-212800130-20251217-2025_1005-DE

MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

28700

DÉCISION N° 1005 du 17/12/2025

NOMENCLATURE N° 7-1 (Décision budgétaire).

Objet : M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre.

Le Maire d'Aunay-sous-Auneau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-10-6 ;

Vu la Délibération n°2021_72 du conseil municipal en date du 29 septembre 2021, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 er janvier 2022 ;

Vu la Délibération n°2021_91 du 15 décembre 2021 autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget de la Commune 2025 ;

Considérant la délibération n°2025_32 du conseil municipal en date du 17 septembre 2025 autorisant l'acquisition de parcelle AD 31 ;

Considérant que, suite aux travaux d'aménagement du cabinet multi professionnels, il est nécessaire d'acquérir du mobilier afin d'aménager les parties communes pour un montant de 1 625,66 € TTC ;

Considérant qu'il convient de procéder à un ajustement comptable par virement de crédits entre chapitres.

DECIDE

Article 1 : les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	7 080,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203-25371 : ETUDE TRAVAUX RESTRUCTURATION ECOLE MATERNELLE	0,00 €	7 080,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	7 080,00 €	7 080,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204182-24364 : 3EME TRANCHE DE LED 2024	2 758,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	2 758,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2118 : Autres terrains	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131 : Constructions bâtiments publics	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Matériel de bureau et mobilier	0,00 €	6 783,03 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-20343 : AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE	5 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-23360 : RENOVATION ANCIENNE POSTE	0,00 €	1 625,66 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 150,00 €	9 908,69 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	16 988,69 €	16 988,69 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Article 2 : Qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3 : La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'application de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de CHARTRES,
- Monsieur le Préfet de CHARTRES.

Article 5 : Le présent document sera transcrit au registre des décisions du Maire.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La mise en ligne sur le site internet
www.aunay-sous-auneau.fr le : 17/12/2025

Aunay-sous-Auneau le : 17/12/2025

Le Maire,



Julien PICHOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative